

## INSERTIONS.

### PUBLICATION.

Préfecture du Département du Haut-Rhin.

## CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE à Colmar.

*Du mardi 22 au dimanche 27 Mai 1860.*

### A v i s.

*Prix et médailles accordés aux animaux reproducteurs d'origine étrangère.*

#### ESPÈCE BOVINE.

##### Mâles.

- |   |         |
|---|---------|
| 1. Prix, une médaille d'or de 100 fr. et . . .    | 400 fr. |
| 2. Prix, une médaille d'argent de 50 fr. et . . . | 300 "   |
| 3. Prix, une médaille d'argent de 25 fr. et . . . | 250 "   |

##### Femelles.

- |   |         |
|---|---------|
| 1. Prix, une médaille d'or de 100 fr. et . . .    | 250 fr. |
| 2. Prix, une médaille d'argent de 50 fr. et . . . | 200 "   |
| 3. Prix, une médaille d'argent de 25 fr. et . . . | 150 "   |

Dans le cas où le nombre des bestiaux présentés l'exigerait, une somme de 600 fr. est mise à la disposition du jury, pour être distribuée en primes supplémentaires, accompagnées de médailles de bronze.

#### ESPÈCES OVINE ET PORCINE.

Une somme de 600 fr. et des médailles d'argent et de bronze seront appliquées à récompenser les exposants qui présenteront les plus beaux sujets des races ovine et porcine étrangères.

#### MACHINES ET PRODUITS AGRICOLES ÉTRANGERS.

Des médailles d'argent et de bronze et des primes s'élevant à une somme de 800 fr. seront attribuées aux machines, aux produits agricoles et aux matières utiles à l'agriculture admises au concours et dont le mérite aura été constaté.

Toute facilité est laissée au jury pour régler le nombre et la catégorie des récompenses selon le mérite des sujets et des objets présentés et l'importance du concours.

La société départementale d'agriculture du Haut-Rhin se propose d'acheter des bestiaux exposés pour une somme de 7,000 à 8,000 francs.

Les Compagnies des chemins de fer français accorderont un rabais de 50 % pour le transport des animaux, instruments, machines et produits destinés au concours agricole de Colmar, sur la simple présentation du bulletin d'admission au concours, qui servira également de passeport aux exposants.

Il serait à désirer que les exposants pussent obtenir le même rabais de faveur des Compagnies des chemins de fer helvétiques.

On rappelle à cette occasion que les propriétaires étrangers peuvent, concurremment avec les français, prendre part aux concours des industries alliées à l'agriculture et à l'horticulture.

## A V I S.

D'après une communication du Chargé d'affaires de Haïti à Londres au Consul général suisse à cette résidence, les citoyens suisses qui veulent se rendre à Haïti, doivent, à dater du 1. Avril, faire viser leurs passeports par les Consuls de Haïti aux places d'embarquement. Le visa est accordé gratuitement.

## Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franc de port et être accompagnées de certificats de mœurs, on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Facteur* à Unterstrass près Zurich. Traitement annuel fr. 800. S'adresser, d'ici au 18 Avril 1860, à la Direction des Postes à Zurich.

2) *Commis de poste* au bureau principal de Lausanne. Traitement annuel fr. 1360. S'adresser, d'ici au 15 Avril 1860, à la Direction des Postes à Lausanne.

## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1860
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.04.1860
Date	
Data	
Seite	573-574
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 225

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.